

Séance du 30 mai 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 18
Qui ont pris part à la délibération 17

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE MAI à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Présents : 15
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

23/05/2024

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)

Date d'affichage

27/05/2024

Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU, Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ, Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2024/05/025 – BP 2024 – Décision modificative n°1
portant ouverture de crédits

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les modifications budgétaires suivantes, portant ouverture de crédits dépenses et recettes :

Section Fonctionnement – Opérations réelles			
Ouverture de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 673 / 67	Titres annulés sur exercices antérieurs		692,00 €
R 741121 / 74	Dotation de Solidarité Rurale		692,00 €
Section Investissement – Opérations patrimoniales			
Ouverture de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2131 / 041	Bâtiments publics		14 879,04 €
R 238 / 041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		14 879,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'adopter la décision modificative, selon les termes ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ